

Date de mise à jour :19/05/2022

Objectifs Général :

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.

Objectifs Pédagogiques :

A l'issue de la formation vous serez capable :

1. Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun
2. Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux
3. Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet
4. Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier
5. Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier
6. Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage

Public concerné et prérequis :

Public concerné :

Formation A.I.P.R. initiale ou recyclage.

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Prérequis :

Aucun

Qualification des intervenants :

Formateur habilité A.I.P.R. niveau Concepteur et expert de la réglementation anti endommagement des réseaux.

Moyens pédagogiques et techniques :

Test de connaissance avant la formation

Salle de cours équipée de moyens multimédias.

Paperboard, projecteur wifi, vidéo, Tableau blanc effaçable,

Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.

Etude de cas et mise en situation.

Evaluation qualitative de la formation à chaud

AKOE - FORMATION

Zone d'Activité de la Haute Limougière 6 rue Claude Chappe 37230 FONDETTES

Tél. 0247770879 – formation@akoe-formation.fr

SASU au capital de 1000 € – RCS 850989476 – SIRET 85098947600013 – NAF 8559B

Livret Stagiaire.

Evaluation à froid de la formation en situation de travail.

Durée, effectifs :

7 heures.

10 stagiaires.

Programme :

1. Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun :

- a) Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence
- b) Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux
- c) Le rôle et les responsabilités :
 - Du responsable de projet
 - De l'exploitant de réseau
 - De l'encadrant
 - De l'opérateur

2. Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux :

- a) Les risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles.
- b) Les mesures de préventions.

3. Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet :

- a) Procédure : de la DT au DCE (IC,OL et CTF)
- b) Le marquage piquetage
- c) ATU
- d) Les plans de récolement en classe A
- e) Les sanctions administratives et pénales

4. Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier :

- a) PGC*, PGC, CTF*, demande de mise hors tension
- b) Distances de sécurité

5. Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier :

Réunion de chantier

6. Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage :

AKOE - FORMATION

Zone d'Activité de la Haute Limougière 6 rue Claude Chappe 37230 FONDETTES

Tél. 0247770879 – formation@akoe-formation.fr

SASU au capital de 1000 € – RCS 850989476 – SIRET 85098947600013 – NAF 8559B

- a) La procédure en cas d'anomalie
- b) La procédure en cas de dommage

Modalités d'évaluation des acquis :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Évaluation qualitative de la formation à chaud.

Évaluation des compétences par un examen sous forme de QCM "Concepteur" sur la plateforme nationale d'examen QCM-AIPR en fin de formation.

Évaluation à froid de la formation en situation de travail quelques mois après.

Sanction visée :

A l'issue de la formation, une attestation individuelle de formation sera remise à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation et ayant réussi l'examen sur la plateforme nationale QCM-AIPR.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Pour l'examen par QCM, chaque stagiaire devra présenter une pièce d'identité valide au formateur.

L'examen s'effectue sur ordinateurs ou tablette, en ligne sur la plateforme nationale d'examen QCM-AIPR.

Modalité et délais d'accès :

S'inscrire si possible 15 jours avant le début de la formation.

A l'issue de l'inscription du stagiaire via notre site internet et l'acceptation conjointe du contrat ou de la convention de formation, il existe un délai moyen de mise en œuvre qui est d'environ 1 mois

Accessibilité aux personnes handicapées :

En cas de situation de handicap nous contacter afin d'organiser au mieux la formation.

AKOE - FORMATION



Programme de formation
A.I.P.R. Profil "Concepteur" en présentiel

Taux de réussite de la certification :

100 %

Taux de satisfaction de la formation :

93 %

Tarif :

145.00 €

AKOE - FORMATION

Zone d'Activité de la Haute Limouillère 6 rue Claude Chappe 37230 FONDETTES
Tél. 0247770879 – formation@akoe-formation.fr
SASU au capital de 1000 € – RCS 850989476 – SIRET 85098947600013 – NAF 8559B